

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2025

LA RELANCE D'UNE POLITIQUE NATALISTE - (N° 1595)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 4

présenté par

Mme Missoffe, Mme Galliard-Minier, M. Bothorel, Mme Dubré-Chirat, M. Lauzzana,
Mme Le Nabour, M. Le Gac, Mme Liso, Mme Rist, Mme Ronceret, M. Rousset et Mme Vidal

ARTICLE 3 BIS

Compléter cet article par les mots :

« , le taux de recours aux allocations familiales, les effets redistribution selon les tranches de revenu, les conséquences sur la natalité, l'emploi et la pauvreté des familles avec un enfant unique et la soutenabilité budgétaire de la réforme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à garantir une évaluation approfondie et transparente des effets de la réforme instaurant les allocations familiales dès le premier enfant.